

VILLE DE CARRIÈRES-SOUS-POISSY

# Guide de la Rentrée scolaire

2023-2024



[WWW.CARRIERES-SOUS-POISSY.FR](http://WWW.CARRIERES-SOUS-POISSY.FR)



# LES RÈGLES DE BONNE CONDUITE POUR DÉPOSER SES ENFANTS AUX ABORDS DE L'ÉCOLE

## ► Ne pas stationner :

- Sur un trottoir
- Sur un passage piéton
- Sur une place réservée aux personnes à mobilité réduite
- En double file

Ces infractions sont verbalisables par les policiers municipaux ou les ASVP.  
Vous risquez une amende forfaitaire pouvant aller jusqu'à 135€.

## ► Ne pas stationner son véhicule sans penser aux enfants :

Un véhicule mal garé peut entraîner des conséquences graves car :

- Le champ de vision d'un enfant est moitié moins large que celui d'un adulte
- 4 secondes sont nécessaires à un enfant pour percevoir un véhicule en mouvement
- Le risque d'accident est donc multiplié

La sécurité des enfants dépend de nos comportements d'adultes.

## ► Le plan Vigipirate est toujours actif :



Il est donc important de ne pas laisser un véhicule sur des emplacements interdits.

Cela peut déclencher un processus de sécurisation important (ex : évacuation de l'école, mis en fourrière du véhicule).

Respectez les consignes des policiers municipaux, des ASVP et des ASPE qui encadrent les entrées et sorties d'écoles tout au long de l'année. Ils sont là pour votre sécurité et celle de vos enfants.

**POUR CONTACTER  
LA POLICE MUNICIPALE  
☎ 36 20**



## SOMMAIRE



|                                                  |    |
|--------------------------------------------------|----|
| ÉDITO .....                                      | 4  |
| LE CALENDRIER DES INSCRIPTIONS .....             | 5  |
| LES ÉCOLES .....                                 | 6  |
| LES TEMPS PÉRISCOLAIRES .....                    | 7  |
| LES ACCUEILS DE LOISIRS .....                    | 8  |
| LA RESTAURATION .....                            | 9  |
| LE PROJET D'ACCUEIL INDIVIDUALISÉ (P.A.I.) ..... | 11 |
| LE QUOTIENT FAMILIAL ET LES TARIFS .....         | 12 |
| PROCÉDURES ET MODALITÉS D'INSCRIPTION .....      | 14 |
| LES CHIFFRES CLÉS .....                          | 15 |
| LES ACTIONS DE LA VILLE DANS LES ÉCOLES .....    | 16 |
| LES TRAVAUX DANS LES ÉCOLES .....                | 18 |
| CALENDRIERS DES VACANCES .....                   | 19 |
| CONTACTS UTILES .....                            | 19 |

## MOBILISÉS AU SERVICE DE LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE

*Carrières-sous-Poissy, Carrières,*

Ce « Guide de rentrée scolaire 2023-2024 » vous présente toutes les informations relatives aux modalités de la prise en charge quotidienne de votre enfant sur les temps scolaire et périscolaire.

Profitons-en pour remercier l'ensemble des professionnels, enseignants, animateurs, agents de restauration et ATSEM pour les plus petits qui sont mobilisés pour accueillir les enfants dans les meilleures conditions.

Premier budget de la Ville, l'éducation est une priorité à Carrières-sous-Poissy.

Ce guide présente les informations essentielles pour bien commencer l'année scolaire : inscriptions périscolaires et démarches numériques, coordonnées et horaires des établissements scolaires et périscolaires, actions de la Ville dans les écoles...

Nous vous souhaitons une excellente rentrée !



*Mobilisés à vos côtés,*

**Édouard Barbade**  
Conseiller municipal  
délégué aux Affaires scolaires

**Eddie Aït**  
Maire  
Vice-président de la Communauté  
Urbaine Grand Paris Seine & Oise



## LE CALENDRIER DES INSCRIPTIONS



*Du lundi 18 septembre au samedi 30 septembre 2023*

➤ Inscriptions aux vacances d'automne

*Du lundi 20 novembre au samedi 2 décembre 2023*

➤ Inscriptions aux vacances de Noël

*Du lundi 4 décembre 2023 au vendredi 9 février 2024*

➤ Inscriptions scolaires des petites sections et CP

*Du lundi 8 janvier au samedi 20 janvier 2024*

➤ Inscriptions aux vacances d'hiver

*Du lundi 4 mars au samedi 16 mars 2024*

➤ Inscriptions aux vacances de printemps

*Du lundi 27 mai au samedi 8 juin 2024*

➤ Inscriptions aux vacances d'été

*Samedi 6 juillet 2024*

➤ Début des vacances scolaires

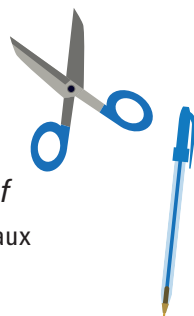
*Du lundi 8 juillet au dimanche 30 août 2024*

➤ Renouvellement du dossier famille

Les inscriptions scolaires, aux temps périscolaires et les renouvellements de dossier Famille se font en mairie auprès du service des Affaires scolaires ou bien directement en ligne via le portail Famille des Démarches Numériques.







## ÉCOLES MATERNELLES

### École Le Parc

236, rue Ernest-Jolly  
01 39 75 08 31

### École Champfleury

149, rue Champfleury  
01 39 22 36 39

### École Les Cigognes

89, avenue Pierre de Coubertin  
01 75 86 10 09

### École Les Goélands

633, rue Maurice-Berteaux  
01 30 06 65 30

### École Les Dahlias

340, rue Daniel-Blervaque  
01 30 74 69 50

### École Frédéric-Mistral

345, rue des Écoles  
01 39 65 13 42

## ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES

### École Le Centre

270, Grande Rue  
01 39 74 63 95

### École Champfleury

113, rue Champfleury  
01 39 22 36 69

### École Bertrand-Du-Guesclin

633, rue Maurice-Berteaux  
01 30 06 65 35

### École Robert-Surcouf

633, rue Maurice-Berteaux  
01 30 06 65 33

### École Louis-Pasteur

129, rue des Écoles  
01 39 65 23 38

### École Jean-Giono

341, rue des Écoles  
01 39 22 36 40

## ÉCOLE PRIMAIRE

### École maternelle et élémentaire Les Bords-de-Seine

38, allée Aristide-Briand  
01 39 79 90 69

**Horaires d'ouverture :**  
**de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30**  
**à l'exception des écoles Pasteur,**  
**Le Centre, Les Bords-de-Seine maternelle**  
**et Yannick-Noah : de 8h40 à 11h40**  
**et de 13h40 à 16h40**

## ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

### Collège Claude-Monet

299, avenue de l'Hautil  
01 39 74 43 28

### Collège Flora-Tristan

595, rue Pasteur  
01 30 06 32 70



L'accueil périscolaire de l'enfant dépend de l'école où il étudie.

## EN MATERNELLE

### L'accueil du matin

**De 7h à 8h20 :** Accueil des enfants

**À partir de 8h20 :** Ouverture de l'école  
(à 8h30 pour Bords-de-Seine)

### La pause méridienne

**De 11h20 à 13h20 :** Pause repas et  
détente pour les enfants

### L'accueil du soir

**De 16h30 à 19h :** Goûter et temps de jeux

**À partir de 17h :** Ouverture de l'école  
aux familles

## ZOOM SUR...



### Qu'est-ce que l'étude surveillée ?

L'étude surveillée est un moment après le goûter où les enfants restent à l'école pour faire « les devoirs à la maison ». Cette étude est encadrée par des enseignants ou un surveillant qualifié. L'objectif est d'accompagner l'élève à faire son travail personnel dans le cadre de l'école. Le responsable de la salle d'étude est là pour garantir l'ambiance nécessaire au travail et donner des conseils aux enfants qui en demandent. Son rôle est de l'accompagner et le conseiller. Attention, l'étude surveillée n'est pas une étude dirigée. Elle ne se déroule pas sur le temps scolaire et n'est pas toujours menée par un enseignant.

## EN ÉLÉMENTAIRE

### L'accueil du matin

**De 7h à 8h20 :** Accueil des Enfants

(Le Centre, les Bords-de-Seine et Yannick-Noah accueillent les enfants jusqu'à 8h30)

**À partir de 8h20 :** Ouverture de l'école  
(8h30 pour Le Centre, les Bords-de-Seine et Yannick-Noah)

### La pause méridienne

**De 11h30 à 13h30 :** Pause repas et

détente pour les enfants  
(Les élèves des écoles Pasteur et Le Centre déjeunent entre 11h40 et 13h40)

### Le goûter

**De 16h30 à 17h :** Goûter et temps détente  
après la classe

(Les élèves des écoles Pasteur et Le Centre goûtent à 16h40 dès leur sortie de classe)

### L'étude surveillée

**De 17h à 18h :** Étude assurée par des  
encadrants professionnels

### L'accueil du soir

**De 18h à 19h :** Temps d'activités en  
attendant les familles





## LES ACCUEILS DE LOISIRS

### LES ACCUEILS DE LOISIRS MATERNELS

Ils sont ouverts aux enfants scolarisés de 3 à 6 ans, les mercredis en demi-journée ou en journée complète et pendant les vacances scolaires.

L'affectation sur un accueil de loisirs se détermine en fonction du lieu de résidence et du lieu de scolarité.

### LES ACCUEILS DE LOISIRS ÉLÉMENTAIRES

Ils sont ouverts aux enfants scolarisés de 6 à 11 ans, les mercredis en demi-journée ou en journée complète et pendant les vacances scolaires.

#### Horaires d'ouverture :

Formule journée de 7h à 19h

Formule matinée de 7h à 13h30  
(repas inclus)

Formule après-midi de 13h30 à 19h  
(dès 13h pour les accueils de loisirs maternels)

**L'affectation sur un accueil de loisirs se détermine en fonction du lieu de résidence et du lieu de scolarité.**



#### ZOOM SUR...

##### *Le métier d'animateur, qu'est-ce que c'est ?*

L'animateur est un agent municipal employé au bien-être de l'enfant. Il s'occupe des jeunes carriéros lors des temps périscolaires comme le matin avant l'école, durant la pause méridienne, le soir après la classe, ou encore les mercredis et pendant les vacances scolaires. Créatif et ingénieux, il crée et anime des ateliers de toutes sortes : manuels, créatifs, pédagogiques, culturels... Son rôle principal est de veiller à l'intégration de l'enfant. Il est un acteur important du développement personnel des jeunes et de leur épanouissement.



## LA RESTAURATION



Le service de la Restauration municipale est partiellement externalisé. La société Elior fournit en liaison froide les repas à destination des restaurants des écoles Le Parc, Les Cigognes, Le Centre, Les Dahlias, Louis-Pasteur, Yannick-Noah et le groupe Provence (Jean-Giono et Frédéric-Mistral). Les équipes de la Ville fabriquent, sur les deux sites de production de Champfleury et Bretagne, les repas pour leur propre consommation et à destination du groupe scolaire Les Bords-de-Seine.

### DES CANTINES SANS PLASTIQUE ET ANTI-GASPILLAGE

Signataire des chartes « *cantines sans plastique* » et « *ville anti-gaspi* » (réseau des villes de l'application Too Good To Go) et L214 sur le bien-être animal, la municipalité continue son action de qualité après le retrait des plastiques en 2022 ; l'objectif qualité et diversification des menus intègre 50% de produits labellisés dont 20% de bio avec plus de produits régionaux et une diversification des sources de protéines avec deux menus végétariens par semaine.

Une attention toute particulière est portée sur les questions de sécurité alimentaire, les protocoles PAI et la qualité des prestations. En ce sens, la Ville s'adjoint les services d'une diététicienne pour l'élaboration des menus. Leur composition est présentée et discutée en commission des menus qui réunit les professionnels municipaux de la restauration, du service Accueils périscolaires et de loisirs et des représentants de parents d'élèves.

#### ZOOM SUR...

##### *L'agent de la restauration municipale, c'est celui qui me sert mon repas ?*

Oui, mais pas que ! Il est là pour m'accueillir avec le sourire, me conseiller à prendre un repas complet, équilibré et diététique. Son rôle est également de gérer les espaces de restauration où mangent chaque jour plus de 2000 enfants. En lien avec le fournisseur d'aliments, il concocte les menus de la semaine et les prépare dans de grandes cuisines appelées les cuisines centrales. Dites-lui bonjour et merci, elle ou il sera content.



La Ville poursuit son action en faveur du tri sélectif auprès des enfants dans les écoles élémentaires : Le Centre, Robert-Surcouf, Bertrand-Du-Guesclin, Yannick-Noah et Louis-Pasteur avec 4 nouvelles tables de tri. Toutes les écoles élémentaires sont maintenant dotées de ces tables. L'objectif est de diminuer de 50 % le gaspillage alimentaire et surtout de permettre aux plus jeunes d'avoir le geste citoyen du tri.

### 3 types de repas sont proposés :

- Un repas classique
- Un repas de substitution sans viande porcine ou sans viande
- Un repas végétarien deux fois par semaine

Dans un souci de lutte contre le gaspillage et d'équilibre alimentaire, les menus servis sont élaborés sur la base de 4 composantes à savoir : le plat garni est accompagné par 1 entrée et 1 laitage / fromage, ou 1 entrée et 1 dessert ou 1 laitage / fromage et un dessert

Le repas est un moment qui doit permettre à l'enfant de se restaurer suffisamment pour aborder le reste de la journée dans de bonnes conditions, mais aussi de découvrir le plaisir d'être à table, de faire connaissance avec de nouveaux aliments et d'apprendre les règles de la vie en collectivité. Les équipes d'animation et le personnel ATSEM en maternelle sont chargés de l'encadrement, de l'accompagnement et l'apprentissage aux gestes du « *bien manger* » des enfants pendant le repas et proposent des activités de loisirs sur le temps de pause méridienne.

### SON FONCTIONNEMENT

Le service de la Restauration municipale est ouvert du lundi au vendredi de 11h30 à 13h30. Les repas sont pris dans les restaurants des écoles. Les enfants des écoles maternelles sont servis à table et ceux des élémentaires déjeunent en self, sauf pour les sites Louis-Pasteur et Yannick-Noah.



**App' Table**  
VOUS VOULEZ TOUT SAVOIR SUR LA CANTINE DE VOS ENFANTS ?  
DÉCOUVREZ ET TÉLÉCHARGEZ APP'TABLE

JE TÉLÉCHARGE L'APPLICATION

Télécharger dans l'App Store | TÉLÉCHARGER Google Play

[apptable.elior.com](http://apptable.elior.com)



## LE PROJET D'ACCUEIL INDIVIDUALISÉ (P.A.I.)

Le Projet d'Accueil Individualisé (PAI) concerne les enfants et adolescents atteints de troubles de la santé tels que : pathologie chronique (asthme, par exemple), allergies, intolérance alimentaire...

Ce projet est un document écrit élaboré à la demande de la famille qui permet de préciser les adaptations à apporter à la vie de l'enfant en collectivité. Il contient les besoins spécifiques de l'enfant et est établi en concertation avec le médecin scolaire.

### L'ÉTABLISSEMENT DU P.A.I.

- Contacter le Centre Médico Scolaire (C.M.S) afin d'obtenir les documents relatifs à la mise en place du P.A.I
- La famille complète et signe le P.A.I et fait remplir le protocole d'urgence par son médecin traitant. Elle retourne ensuite les documents au C.M.S par courrier ou par mail
- Le médecin scolaire signe le P.A.I et retourne l'original à l'école pour signature et en conserve une copie
- La directrice ou le directeur d'école signe le PAI pour application sur les temps scolaires et communique l'exemplaire signé à la famille
- La famille transmet ensuite cet exemplaire au service des Affaires scolaires pour transmission à Monsieur le maire pour signature.

Le service des Affaires scolaires en garde une copie signée par toutes les parties et doit en transmettre une au directeur périscolaire et extrascolaire de l'école fréquentée par l'enfant.

Ce document est applicable pour la durée de la scolarité en école maternelle et doit être renouvelé lorsque l'enfant entre en Cours Préparatoire. Le renouvellement se fait également s'il y a un changement de traitement ; à défaut, il se poursuit comme l'année précédente.





# LE QUOTIENT FAMILIAL ET LES TARIFS

## QU'EST-CE QUE LE QUOTIENT FAMILIAL ET À QUOI SERT-IL ?

C'est l'étude des ressources de l'année N-1, valable pour la durée de l'année civile. Le quotient familial permet de déterminer le barème tarifaire applicable aux prestations éducatives.

## COMMENT EST-IL CALCULÉ ET QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?

Il prend en compte toutes les ressources annuelles imposables ainsi que les prestations mensuelles versées par la CAF. Toutes les familles habitant à Carrières-sous-Poissy peuvent en bénéficier.

## COMMENT FAIRE CALCULER MON QUOTIENT ?

- Réunissez votre dernier avis d'imposition ou de non-imposition sur le revenu ainsi que l'ensemble des attestations de paiement des prestations CAF.
- Vous pouvez le faire calculer par le service Affaires scolaires ou service Accueils périscolaires et de loisirs par mail à [inscription@carrieres-sous-poissy.fr](mailto:inscription@carrieres-sous-poissy.fr) en envoyant les documents ou bien en vous rendant sur place
- Vous pouvez également le faire via le portail Famille des Démarches Numériques

## LE RÈGLEMENT DES PRESTATIONS :

Il est vivement conseillé de régler en ligne, sans besoin de vous déplacer, à l'horaire qu'il vous convient. Le règlement peut être aussi effectué auprès du service de la Régie des recettes (Hôtel de Ville - rdc) aux horaires suivants sur rendez-vous : [www.carrieres-sous-poissy.fr/prendre-un-rendez-vous-avec-un-service](http://www.carrieres-sous-poissy.fr/prendre-un-rendez-vous-avec-un-service)

**Lundi et jeudi : 8h30-12h/13h45-16h**

**Mercredi : 8h30-12h/13h45-19h**

**Mardi et vendredi : 8h30-12h**

Une facture unique regroupe les différentes activités municipales (périscolaire, scolaire, crèche, théâtre, ...).

Les factures sont payables à terme échu avec une date limite de paiement fixée au 30 ou 31 de chaque mois. Toute facture non réglée au 1<sup>er</sup> du mois suivant ne pourra plus être encaissée par la Régie centrale et fera l'objet d'un titre de recette à régler au Trésor Public.

## LES MODES DE PAIEMENT ACCEPTÉS :

- Directement en ligne, par carte bancaire, via Paybox, à partir du portail Famille des Démarches Numériques
- Par prélèvement automatique : le prélèvement est effectué le 20 du mois. Il est mis en place pour une année et renouvelé par tacite reconduction.
- Par chèque emploi service universel (CESU) : conformément à l'article L1271-1 du code du travail et l'article L2324-1 du code de la santé publique, les CESU sont acceptés pour les prestations suivantes : crèche, accueil de loisirs (ALSH) et accueil périscolaire. ATTENTION, les CESU dématérialisés ne sont pas acceptés.
- Par chèque à l'ordre de la régie des recettes

| Tranche de quotient | Quotient familial   | Tarifs restauration | Tarifs études surveillées | Tarifs périscolaires                         |                               | Tarifs accueils de loisirs mercredis et vacances scolaires |                             |                             |
|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------------|----------------------------------------------|-------------------------------|------------------------------------------------------------|-----------------------------|-----------------------------|
|                     |                     |                     |                           | <i>Journée maternel et matin élémentaire</i> | <i>Après-midi élémentaire</i> | <i>Journée</i>                                             | <i>½ journée avec repas</i> | <i>½ journée sans repas</i> |
| 1                   | Inférieur à 475€    | 1,73€               | 1,14€                     | 1,10€                                        | 0,55€                         | 5,24€                                                      | 3,49€                       | 2,33€                       |
| 2                   | De 475,01€ à 760€   | 2,08€               | 1,76€                     | 1,32€                                        | 0,65€                         | 6,69€                                                      | 4,46€                       | 3,17€                       |
| 3                   | De 760,01€ à 950€   | 2,43€               | 2,23€                     | 1,54€                                        | 0,75€                         | 8,35€                                                      | 5,58€                       | 3,85€                       |
| 4                   | De 950,01€ à 1334€  | 2,78€               | 2,43€                     | 1,76€                                        | 0,85€                         | 9,84€                                                      | 6,55€                       | 4,69€                       |
| 5                   | De 1334,01€ à 1980€ | 3,14€               | 2,61€                     | 1,98€                                        | 0,95€                         | 10,87€                                                     | 7,25€                       | 5,20€                       |
| 6                   | Supérieur à 1980€   | 3,51€               | 3,43€                     | 2,24€                                        | 1,12€                         | 11,70€                                                     | 7,79€                       | 5,40€                       |
| Hors commune        | —                   | 4,52€               | 3,52€                     | 3,52€                                        | 2,01€                         | 12,66€                                                     | 8,52€                       | 5,58€                       |



# PROCÉDURES ET MODALITÉS D'INSCRIPTION

## POUR L'INSCRIPTION À L'ÉCOLE

Pour la rentrée scolaire 2023-2024, les inscriptions concernent les enfants nés en 2021 rentrant en petite section de maternelle, en CP ou venant d'emménager sur la Ville. L'inscription en toute petite section des enfants nés jusqu'au 31 mars 2022 peut être effectuée pour une scolarisation sur les écoles maternelles des quartiers Les Bords-de-Seine et Saint-Louis et est validée en fonction des places disponibles.

### Étape 1 : du 4 décembre 2023 au 9 février 2024

- Prendre rendez-vous avec le service Affaires scolaires via le site internet de la Ville
- Lorsque la date de votre rendez-vous est fixée, venez avec les documents suivants : livret de famille ou extrait d'acte de naissance de moins de trois mois, les pièces d'identité des parents, votre numéro d'allocataire CAF, une attestation de domicile de moins de trois mois, le carnet de santé de l'enfant et si divorce il y a, présentez le jugement.

### Étape 2 : à partir du mois de mai 2024

- Vous serez informés de l'école d'affectation de votre enfant

### Étape 3 : avant les vacances d'été

- Prendre rendez-vous avec le directeur de l'école pour finaliser l'inscription



## ZOOM SUR...



*Les démarches numériques, qu'est-ce que c'est ?*

**Rapide, accessible 24h/24 et 7j/7, conçu pour simplifier la vie des familles, cet espace numérique permet de :**

- Consulter et mettre à jour le dossier famille
- Inscrire votre enfant à une activité périscolaire, ou annuler une inscription
- Payer en ligne et consulter votre facture dans un espace sécurisé
- Disposer d'informations pratiques ou actualités concernant les activités (menus scolaires, programmes d'activités des mercredis...)

Et bien d'autres choses encore...

N'hésitez pas à contacter les services des Affaires scolaires / Accueils périscolaires et de loisirs si vous souhaitez un appui pour créer votre compte.

## POUR L'INSCRIPTION À LA CANTINE, AUX ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES

Les activités périscolaires et extrascolaires regroupent l'accueil du matin, du soir, la restauration du midi, les études surveillées, les mercredis et les vacances scolaires. Les inscriptions se font en ligne via le portail famille des Démarches Numériques, vous aurez besoin de réunir les documents suivants :

- La fiche d'inscription que vous trouverez sur le site internet de la Ville
- Le dernier avis d'imposition
- La dernière attestation de paiement des prestations familiales
- Le jugement de divorce ou de séparation pour les parents divorcés ou séparés

Si vous ne pouvez pas faire l'inscription via le portail Famille des Démarches Numériques, prenez rendez-vous avec le service des Affaires scolaires, Accueils périscolaires et de loisirs pour réaliser l'inscription.

Pour l'accueil périscolaire, la restauration du midi, les études surveillées ou les mercredis, toute demande de modification ou d'annulation doit être faite sur votre espace personnel du portail famille au plus tard la veille jusqu'à minuit, sous réserve de places disponibles.



## LES CHIFFRES CLÉS

### MATERNELLE

**1084** élèves en maternelles  
**43** agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (ATSEM)  
**7** écoles maternelles  
**47** classes  
**2** ouvertures de classe

### ÉLÉMENTAIRE

**1636** élèves en élémentaires  
**7** écoles élémentaires  
**82** classes  
**5** ouvertures de classe dont 1 UPE2A (classe allophone)

### ÉQUIPEMENTS NUMÉRIQUES

**83** classes équipées de nouvelles technologies numériques  
**8** classes maternelles  
**75** classes élémentaires

### PÉRISCOLAIRE

**10** structures périscolaires et extrascolaires  
**870** enfants accueillis  
**15** directeurs  
**70** animateurs

### RESTAURATION

**327 300** repas servis par an  
**14** restaurants scolaires  
**2** cuisines centrales  
**38** agents  
**2** menus végétariens par semaine  
**1** menu sans viande par jour  
**50** protocoles d'accueil individualisé par jour  
**50 %** de produits labélisés dont  
**20 %** de bio par menu  
**20 %** de produits locaux  
**100 %** de poissons issus de la pêche durable





# LES ACTIONS DE LA VILLE DANS LES ÉCOLES

## LES KITS DE RENTRÉE



Près de 1660 kits de fournitures scolaires sont distribués. Destinés à tous les enfants des écoles élémentaires, ils contiennent les éléments nécessaires pour bien commencer l'année.

## ACTIVITÉS PISCINE

Conformément aux programmes scolaires, et dans le souci de parfaire pour les jeunes carriérois l'acquisition de la compétence « *savoir nager* », la Ville finance la mise en œuvre de séances de natation, proposées aux classes de CP, CE2 et CM2. Un partenariat avec la Communauté Urbaine du Grand Paris Seine & Oise permet la réservation de créneaux aux piscines intercommunales d'Andrésy et Poissy ainsi que l'encadrement de l'activité aquatique par des maîtres-nageurs professionnels.

## ACTIONS CULTURELLES

Toute l'année, des activités sont organisées au sein de la Médiathèque Octave-Mirbeau ou bien dans les écoles. Les agents de la médiathèque



proposent des actions en lien avec la lecture et les jeux. Des expositions peuvent être empruntées tout au long de l'année. L'École municipale de Musique intervient également avec des ateliers de découverte des instruments.

## INTERVENTIONS SPORTIVES

Dans le cadre du label « *Terre de jeux 2024* », les éducateurs sportifs du service des Sports proposent, en concertation avec les équipes enseignantes, des ateliers dédiés à la découverte et à l'initiation à de nouvelles pratiques axées sur les sports olympiques et paralympiques.



## SOUTIEN AUX PROJETS DES ÉCOLES

Dans le cadre de son soutien à la mise en œuvre de politiques éducatives, la Ville de Carrières-sous-Poissy finance des appels à projets à destination des écoles publiques.

> *Soutien aux projets en lien avec les 17 objectifs de développement durable fixés par l'ONU.* Initié en 2021, cet appel à projets a permis par exemple de financer l'achat de livres ou de matériel pédagogique, la création de potager ou encore des interventions culturelles, scientifiques ou artistiques au sein des écoles.

> *Soutien aux projets d'accompagnement au bien-être des élèves.* En 2023-2024, la priorité sera donnée à la lutte contre le harcèlement.



> *Soutien aux projets en faveur de l'apprentissage des valeurs républicaines* (à destination des écoles élémentaires uniquement).

30 000 euros de dotation complémentaire sont alloués aux écoles pour les appels à projets.

## LA MISE EN PLACE D'ÉQUIPEMENTS NUMÉRIQUES

La Ville poursuit le déploiement de matériel numérique performant dans les écoles (tableaux numériques interactifs, tablettes) pour améliorer les conditions d'enseignement aux nouvelles technologies des élèves.



## SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Labellisée « *Ville Prudente* » en décembre 2020, Carrières-sous-Poissy mène des actions de sensibilisation dans les écoles. Les agents de la Police municipale interviennent auprès des élèves pour les initier dès le plus jeune âge au Code de la route (394 interventions en 2022/2023).



## PROGRAMME DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE (PRE)

Le PRE permet d'accompagner individuellement des enfants. Il réunit plusieurs actions phares comme le « *coup de pouce-clé* », l'aide scolaire renforcée et beaucoup d'autres projets et ateliers.



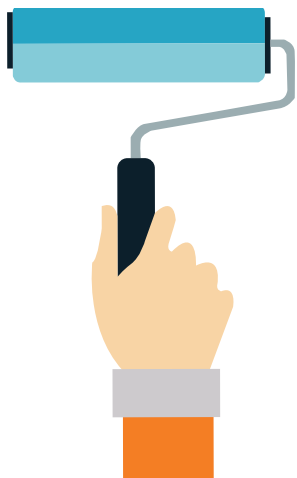
## LES TRAVAUX DANS LES ÉCOLES



### L'ENTRETIEN DANS LES ÉCOLES

Si l'école est finie, les bâtiments scolaires, eux, restent ouverts pendant les congés d'été. En l'absence des écoliers, la Ville mobilise les agents de la Direction des Services techniques et certains prestataires pour préparer les conditions optimales d'enseignement en prévision de la rentrée : nettoyage des sols, réfection des peintures, réparations ou remplacements de matériels usés, achat et installation de mobilier, travaux dans les réfectoires scolaires.

Dans le même temps, les ATSEM des écoles maternelles sont à l'oeuvre pour nettoyer et entretenir le matériel éducatif, assurer l'hygiène des locaux.



### ZOOM SUR...



#### *La Régie Bâtiment du Centre technique municipal*

Composé de 9 agents, le service Bâtiment intervient toute l'année pour entretenir le patrimoine bâti de la commune : espaces administratifs, complexes sportifs, établissements scolaires et culturels...

Pour répondre à l'ensemble des besoins, électriciens, maçons, plombiers, peintres et menuisiers se mobilisent 7 jours sur 7. Au-delà des urgences (648 en 2021), ils interviennent dans les écoles pendant les vacances scolaires, et tout l'été, pour réaliser les travaux indispensables permettant une rentrée dans des conditions optimales.

Ces agents font aussi preuve de créativité, comme en témoigne la fabrication des boîtes à livres installées dans les différents quartiers de la Ville.



## CALENDRIERS DES VACANCES

|                              | Zone A                                | Zone B                        | Zone C                           |
|------------------------------|---------------------------------------|-------------------------------|----------------------------------|
| Rentrée scolaire 2023        | Dès le 4 septembre 2023               |                               |                                  |
| Vacances d'automne 2023      | Du 21 octobre au 6 novembre 2023      |                               |                                  |
| Vacances de fin d'année 2023 | Du 23 décembre 2023 au 8 janvier 2024 |                               |                                  |
| Vacances d'hiver 2024        | Du 17 février au 4 mars 2024          | Du 24 février au 11 mars 2024 | Du 10 février au 26 février 2024 |
| Vacances de printemps 2024   | Du 13 avril au 29 avril 2024          | Du 20 avril au 6 mai 2024     | Du 6 avril au 22 avril 2024      |
| Pont de mai 2024             | Du 8 mai au 13 mai 2024               |                               |                                  |
| Vacances d'été 2024          | Dès le 6 juillet 2024                 |                               |                                  |



## CONTACTS UTILES

### *Service des Affaires scolaires*

service-scolaire@carrieres-sous-poissy.fr  
01 39 22 36 11

### *Service des Accueils périscolaires et de loisirs*

service.periscolaireloisirs@carrieres-sous-poissy.fr  
01 39 22 36 66

### *Inscriptions à l'école et / ou au périscolaire*

inscription@carrieres-sous-poissy.fr

### *Régie Centrale*

regie@carrieres-sous-poissy.fr

### *Portail famille / Démarches numériques*

www.espace-citoyens.net/carrieres-sous-poissy





CARRIÈRES  
SOUS - POISSY

